APERÇU GÉNÉRAL



Le régime foncier dans les opérations financées par le FIDA

Kit d'information sur les régimes fonciers



©FIDA/Horst Wagner Madagascar - Programme de développement agricole sur les hauts plateaux

Introduction

Le régime foncier désigne les règles, les autorités, les institutions, les droits et les normes qui régissent l'accès à la terre et aux ressources qu'elle offre, ainsi que leur contrôle. Il définit les règles et les droits qui régissent l'appropriation, le choix des cultures et l'utilisation des ressources naturelles sur un territoire ou une parcelle de terre donnés.

A strictement parler, ce n'est pas la terre même que l'on possède mais des droits et devoirs s'y rattachant.

Les régimes fonciers sont en général extrêmement complexes. Les situations nationales et locales se caractérisent par une multiplicité de règles, lois, coutumes, traditions, perceptions et règlements qui se chevauchent (parfois, en se contredisant) et qui définissent les modes Le régime foncier détermine qui peut utiliser quelles ressources, pendant combien de temps et dans quelles conditions.

d'utilisation, de contrôle et de transfert de la terre. Cet aspect a d'importantes répercussions sur l'analyse des questions foncières et de leur importance pour la réduction de la pauvreté. C'est ainsi, par exemple, que des personnes différentes décrivent en des termes très divers le régime foncier particulier d'une parcelle donnée.

La garantie d'accès à des terres productives est essentielle pour les millions de pauvres qui vivent en milieu rural et tirent leur subsistance de l'agriculture, de l'élevage ou des ressources forestières. Elle les rend moins vulnérables face à la faim et à la pauvreté et leur permet d'investir dans des activités productives et dans la gestion durable des ressources. Elle leur permet également d'envisager une amélioration de leurs moyens d'existence et les aide à instaurer des relations plus équitables avec le reste de la société, concourant ainsi à la justice, à la paix et au développement durable.

Généralités et contexte

Pourquoi la sécurité foncière est-elle importante? Le recul de la pauvreté et l'utilisation durable des ressources naturelles dépendent dans une large mesure de la façon dont la population, individuellement et collectivement, accède à la terre.

La sécurité foncière permet à la population d'avoir le contrôle de la terre et d'en assurer la gestion, de l'utiliser et de disposer de ses produits ainsi que de réaliser des transactions, telles que des transferts. Elle façonne les relations sociales et constitue l'un des fondements de la stabilité politique et sociale. L'accès équitable à la terre a pour corollaire une croissance économique équitable.

La sécurité foncière favorise la gestion durable des sols et la conservation des ressources naturelles et encourage à investir et à adopter de nouvelles technologies.

Elle permet d'accéder au crédit puisque la terre est admise à titre de garantie par les établissements de crédit. La sécurité de la propriété et de l'utilisation de la terre est donc une source potentielle de revenus pour les administrations locales.

Pourtant, la sécurité foncière à elle seule ne suffit pas à réduire durablement la pauvreté rurale et à améliorer les moyens d'existence. Elle doit aller de pair avec d'autres mesures adaptées et donc, s'inscrire dans une approche globale de la lutte contre la pauvreté rurale. La sécurité foncière n'en demeure pas moins un aspect essentiel de ce combat, notamment dans un contexte où les ressources naturelles subissent des pressions commerciales de plus en plus fortes dans le monde entier.

Instruments du FIDA

- Programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) axés sur les résultats
- Conception des projets, supervision et appui à l'exécution, ainsi que suivi-évaluation
- Concertation
- Partenariats
- Capitalisation des savoirs, apprentissages et innovation

Quelle est la politique du FIDA en matière foncière?

La politique du FIDA relative à l'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière définit un cadre conceptuel applicable au rapport existant entre problématique foncière et pauvreté rurale, et en identifie les principales répercussions sur l'action du FIDA.

Elle énonce les principes et les pratiques applicables aux interventions du FIDA.

Objectifs et principes directeurs de la politique du FIDA

- S'aligner sur les priorités nationales et appuyer les stratégies de réduction de la pauvreté
- Respecter en toutes circonstances le principe consistant à "ne pas nuire"
- Évaluer la diversité et la nature dynamique des structures agraires et des systèmes fonciers en place
- Privilégier le renforcement du pouvoir d'action des populations rurales pauvres et des organisations qui les représentent
- Forger des partenariats complémentaires avec des acteurs partageant la même vision
- Mettre l'accent sur la dimension genre des droits fonciers
- Adhérer au principe du consentement libre, préalable et éclairé
- Appuyer des services à la production et des filières commerciales propres à optimiser les effets positifs de l'accès à la terre et de la sécurité foncière

Leçons apprises

...de la participation à la formulation des politiques foncières et/ou à leur mise en œuvre

- S'assurer que les «bons» droits fonciers soient garantis aux "bonnes" personnes.
- Travailler avec les systèmes en place afin de proposer des solutions adaptées au contexte
- Promouvoir l'appui de longue durée, les partenariats et le partage des savoirs
- Renforcer les capacités des pouvoirs publics à tous les niveaux et encourager la décentralisation
- Renforcer le pouvoir d'action des organisations de la société civile
- Valoriser la terre au-delà de sa seule valeur de bien économique
- Atténuer et résoudre les conflits sociaux

...de la conception et de l'exécution de projets et programmes de réduction de la pauvreté rurale

- Acquérir une compréhension approfondie des régimes fonciers
- Travailler en collaboration avec l'État
- Accroître les capacités des organisations locales
- · Garantir la durabilité des actions

Justification

La problématique de l'accès à la terre et de la sécurité foncière est liée, directement ou indirectement, à tous les domaines stratégiques d'intervention du FIDA. Les questions foncières sont d'autant plus préoccupantes aujourd'hui que la croissance démographique, la cherté des denrées alimentaires, l'impact du changement climatique, les systèmes commerciaux, la place centrale prise par les consommateurs et les entreprises dans les filières alimentaires mondialisées et l'accroissement de la demande de biocarburants et de fourrage font de la terre l'enjeu d'une compétition acharnée et soumettent les régimes fonciers à de très fortes pressions. Dans une ère nouvelle marquée par les prix élevés des produits alimentaires et du carburant, ces pressions risquent de s'intensifier encore. Elles mettent en péril la terre et la sécurité foncière, et donc, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de millions de ruraux pauvres dont l'accès à la terre n'était auparavant pas menacé. Il en découle également un accroissement des risques de dégradation de l'environnement et de conflits sociaux mondiaux.

La politique du FIDA relative à l'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière a été formulée afin:

- d'établir un cadre conceptuel qui établit le rapport entre les questions foncières et la pauvreté rurale, et tient compte de la complexité et de la dynamique de réalités rurales en pleine évolution;
- d'identifier les principales répercussions de ce rapport sur la stratégie et le programme de développement du FIDA et sur leur mise en œuvre;
- d'énoncer des principes directeurs en vue de l'intégration des questions foncières dans les principaux instruments et processus opérationnels du Fonds;
- de délimiter un cadre pour l'élaboration ultérieure de directives opérationnelles et d'outils de décision.

Choisir le foncier comme thème central ne signifie pas pour autant méconnaître le rapport intrinsèque entre la terre et d'autres ressources naturelles, notamment l'eau. Il s'agit plutôt, par ce choix, de garantir un bon ciblage politique, institutionnel et opérationnel, qui aurait été compromis si le sujet avait été élargi aux questions plus générales d'accès aux ressources naturelles, de gouvernance et de gestion.

Ce **kit d'information sur le régime foncier** est un outil concret et opérationnel, qui répond à la demande: il entend aider les équipes de gestion des programmes de pays (EGPP), composées de chargés de programmes de pays (CPP), de chargés d'appui aux programmes de pays (CAPP), de consultants, de membres du personnel des projets, des équipes nationales et d'organismes de contrepartie¹, à prendre systématiquement et globalement en compte, si nécessaire, les questions foncières à tous les stades des opérations du FIDA, par exemple lors de l'élaboration des COSOP axés sur les résultats et de la conception et de la mise en œuvre des projets.

Compte tenu de la diversité des utilisateurs potentiels et de leur degré divers de connaissances des problématiques foncières, différents kits d'information sont proposés.

Caractéristiques principales du kit d'information

Ce kit d'information:

Répond à la demande. Il est le fruit d'une série de consultations menées au sein du FIDA. La première a été organisée pour accompagner la mise en œuvre de la politique du FIDA concernant l'amélioration de l'accès à la terre et la sécurité foncière dans les portefeuilles de la Division Amérique latine et Caraïbes et de la Division Asie et Pacifique du FIDA2. À cette occasion, les CPP et les consultants ont indiqué comment la Division des politiques et du conseil technique (PTA) pourrait mieux les soutenir. Un projet de note conceptuelle concernant ce kit a alors été préparé et une deuxième série de discussions organisée afin d'adapter le plus possible son contenu aux besoins des utilisateurs potentiels³.

Porte sur des aspects stratégiques essentiels et correspond aux besoins mondiaux et des pays. Le kit d'information est conforme à la politique foncière du FIDA et à ses principes directeurs et tire parti de la dynamique internationale positive résultant de l'approbation récente par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), à sa 38^{ème} session (spéciale), le 11 mai 2012, des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des

3

¹ La conception est certes une phase essentielle, mais l'exécution est encore plus importante. À cet égard, il convient de compter au nombre des utilisateurs les organismes nationaux de contrepartie (par exemple, les ministères) qui mettent en œuvre les projets dans les pays.

² Voir le rapport intitulé *Operationalization of Land Tenure Interventions into LAC and APR*, F. Carpano, décembre 2012.

³ Environ 15 CPP, spécialistes techniques et consultants ont pris part à l'ensemble de ce processus.

régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, à l'issue de consultations de plus de 700 personnes dans 133 pays.

Est clair, pratique et lié au processus d'apprentissage. Les utilisateurs potentiels se sont félicités de l'exhaustivité du kit d'information, soulignant que les documents devaient être courts, faciles à utiliser et concis.

A été revu par des spécialistes. Au cours de la phase de préparation, le kit d'information a été revu par des utilisateurs potentiels4. La collaboration a été intensifiée au sein de PTA, avec des spécialistes techniques travaillant sur la problématique hommes-femmes, la jeunesse et l'élevage, et avec les divisions régionales, notamment le programme relatif aux régimes fonciers de la Division Afrique orientale et australe (ESA). Une collaboration a également été mise en place avec des organismes extérieurs, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Initiative mondiale pour un pastoralisme durable (IMPD).

Les notes pratiques

Les notes donnent des indications utiles pour aider les praticiens à aborder l'analyse des questions foncières dès le stade de la conception des stratégies de pays, et lors de la formulation et de l'exécution des programmes et des projets.

Comment aborder le régime foncier dans les stratégies de pays du FIDA (COSOP axé sur les résultats)

Cette note donne des indications sur la manière de réaliser une évaluation du régime foncier au stade de la préparation du COSOP axé sur les résultats de façon à comprendre les principales problématiques foncières du pays et d'envisager comment les aborder de manière efficace pour atteindre les objectifs stratégiques définis pour le pays. Cette note contient également un modèle de termes de référence pour l'évaluation des régimes fonciers au stade de l'élaboration du COSOP axé sur les résultats et un aperçu des renseignements à inclure dans le document de conception du COSOP axé sur les résultats.

Comment aborder le régime foncier au stade de la conception des projets du FIDA

Cette note donne des conseils sur la manière de réaliser une évaluation du régime foncier au stade de la conception d'un projet. Elle donne une idée des indications concrètes à inclure dans le document du projet, selon le mode de présentation demandé (documents de travail, paragraphes du document de conception du projet, annexes), au stade de la conception. Cette évaluation permettra de répertorier les principaux problèmes fonciers dans la zone d'intervention du projet et d'indiquer comment il est envisagé de les résoudre grâce aux activités prévues. Cette note contient également un modèle de termes de référence pour l'évaluation du régime foncier au stade de la formulation du projet et un aperçu des renseignements à inclure dans le document de conception de projet.

Comment aborder l'aménagement participatif du territoire

Cette note décrit la méthode participative d'aménagement du territoire, en expliquant les étapes à suivre pour l'intégrer aux interventions du FIDA. Elle donne également quelques exemples concrets sur ce qui a déjà été fait à cet égard.

Cette méthode, utilisée principalement au stade de l'exécution, s'applique à un processus qui aboutit à la préparation d'un ou de plusieurs plans d'aménagement du territoire destinés à atteindre un but, un objectif, ou un ensemble d'objectifs donnés.

Leçons apprises des interventions - Les jeunes et le régime foncier

Cette note entend aider à concevoir et à mettre en œuvre les stratégies de pays et les projets. Elle donne aussi des renseignements sur les conséquences de l'insécurité foncière pour les jeunes et sur les solutions qui y sont apportées dans le cadre des opérations du FIDA. On y trouve des exemples concrets tirés de projets du FIDA, d'autres projets et de programmes gouvernementaux.

⁴ Le groupe d'examen collégial était constitué des personnes suivantes: Harold Liversage, Spécialiste technique principal pour les questions foncières, ESA; Maria Elena Mangiafico, Responsable de la gestion des savoirs, PTA; Norman Messer, Spécialiste technique pour le développement et les institutions rurales (ex-CPP), PTA; et Philippe Rémy, CPP, Division Afrique de l'Ouest et du Centre (WCA).

Les personnes suivantes ont notamment envoyé des contributions et des commentaires: Charlotte Goemans, Consultante, FAO; Steven Jonckheere, Consultant, ESA; Annabelle Lhommeau, CPP, WCA; Pablo Manzano, Directeur des dons, IMPD; Norvilus Marcelin, CAPP du FIDA en Haïti, Division Amérique latine et Caraïbes (LAC); Antonio Rota, Spécialiste technique principal, systèmes agricoles et élevage, PTA; et Anne-Laure Roy, Spécialiste technique chargée de la jeunesse et des organisations paysannes, PTA.

Leçons apprises des interventions - Pastoralisme et droits fonciers

Cette note donne des renseignements sur la conception et la mise en œuvre de stratégies de pays et de projets afin de répondre aux problèmes que rencontrent les éleveurs en matière de question foncière. Elle donne également des exemples sur les solutions apportées par le FIDA dans le cadre de ses programmes et projets.

Comment utiliser ce kit d'information Si vous souhaitez un aperçu général du contenu du kit Le régime foncier dans les opérations financées par le FIDA d'information Kit d'information sur le régime foncier: aperçu général Si vous souhaitez savoir Comment aborder le régime foncier dans les stratégies de pays du FIDA comment aborder les (COSOP axé sur les résultats) Note pratique questions foncières au stade de l'élaboration d'un COSOP axé sur les résultats Méthode d'évaluation de la Si vous souhaitez savoir **comment** problématique foncière réaliser une évaluation de la problématique foncière Termes de référence pour Si vous souhaitez recruter un l'évaluation de la **consultant** pour réaliser une évaluation problématique foncière de la problématique foncière Principaux renseignements Si vous souhaitez savoir **ce qui doit** à inclure dans le document figurer dans le document du COSOP du COSOP axé sur les axé sur les résultats résultats Comment aborder le régime foncier au stade de la conception d'un projet Si vous souhaitez savoir du FIDA comment aborder les Note pratique questions foncières au stade de la conception d'un projet Si vous souhaitez savoir comment du FIDA Méthode d'évaluation de la réaliser une évaluation de la problématique foncière problématique foncière Si vous souhaitez recruter un Termes de référence pour l'évaluation de la consultant pour réaliser une évaluation problématique foncière: de la problématique foncièrer Si vous souhaitez savoir ce qui doit Principaux renseignements à inclure dans le document figurer dans le document de conception de conception du proiet du projet Si vous souhaitez aborder les Les ieunes et le régime foncier problèmes fonciers des Leçons apprises des interventions jeunes Si vous souhaitez aborder les Pastoralisme et droits fonciers problèmes fonciers des Leçons apprises des interventions éleveurs Si vous souhaitez inclure des activités Comment aborder l'aménagement participatif du territoire d'aménagement participatif du territoire Note pratique

dans le projet

Termes et définitions

ACCÈS À LA TERRE:

L'accès à la terre désigne la faculté d'utiliser la terre et d'autres ressources naturelles, de contrôler les ressources, de transférer les droits sur la terre et de tirer parti d'autres possibilités.

Un meilleur accès à la terre présente trois aspects principaux: i) le renforcement de la sécurité foncière et des droits fonciers; ii) l'accroissement de la superficie de terre à laquelle quelqu'un a accès; et iii) l'amélioration de la productivité de la terre. La promotion des activités extra-agricoles et l'urbanisation est une autre option, plutôt que l'amélioration de l'accès à la terre à des fins agricoles.

DROITS FONCIERS:

Trois principaux droits sont liés à la dimension spatiale de la terre: les droits d'utilisation, les droits de disposition et les droits de transfert. Les droits d'utilisation désignent le droit d'utiliser la terre pour la production de cultures, le passage, la pâture, l'emploi de ressources naturelles et de produits forestiers. Les droits de disposition désignent le droit de décider comment un terrain doit être utilisé et comment doivent se répartir les avantages découlant de cette utilisation. Les droits de transfert désignent le droit de vendre ou d'hypothéquer un terrain, de s'en défaire au profit de tiers, de le transmettre à des héritiers par voie de legs et de modifier l'attribution des droits d'utilisation et de disposition.

Ces différents types de droits se chevauchent souvent, créant ainsi des faisceaux de droits qui sont le reflet de la pluralité et de la diversité des relations sociales à différents niveaux, y compris celui des ménages (femmes, hommes, jeunes), celui de la classe sociale (propriétaires terriens, paysans, exploitants agricoles et ouvriers agricoles), celui du village, de la communauté ou d'un pays (peuples autochtones), et même de plusieurs pays (ressources en pâture transfrontalières/communes à plusieurs États).

GESTION COUTUMIÈRE DES PARCOURS: s'entend des institutions, processus et activités traditionnellement utilisés (et qui le sont encore aujourd'hui) en ce qui concerne l'accès aux ressources des terres de parcours, leur gestion et leur protection. Les droits coutumiers à la terre et aux ressources sont souvent plus souples et plus dynamiques que les dispositifs inscrits dans la loi, et donc mieux adaptés à la variabilité de l'écosystème des parcours, ce qui permet l'adaptation au changement climatique et l'adoption de dispositions plus "floues" et se recoupant en matière d'accès aux ressources collectives sur la base de la réciprocité au sein du groupe et non du profit individuel.

PARCOURS: terme internationalement admis se référant aux terres de pâturage extensif en végétation naturelle où les pluies sont trop faibles ou irrégulières pour permettre les cultures ou l'amélioration des pâtures. Ce sont des écosystèmes où les graminées, buissons et autres herbacées sont prédominants. Les parcours se caractérisent par une interaction complexe entre divers facteurs: climat, nutriments et ressources en eau disponibles, feux, herbivores (troupeaux domestiques ou ongulés sauvages) et impact de l'homme. Les terres de parcours se trouvent généralement dans les zones arides où les précipitations sont faibles et extrêmement variables et contiennent souvent un ensemble de ressources incluant non seulement des herbages mais aussi des forêts, des zones humides et des sources minérales.

PASTORALISME: système collectif de subsistance et d'utilisation des terres dont un aspect central est la surveillance et l'utilisation des ressources sur des parcours où les précipitations sont faibles et d'intensité variable. De nos jours, les éleveurs pastoraux pratiquent de plus en plus souvent d'autres activités de nature économique, sociale et politique mais l'élevage garde pour eux son importance économique et culturelle.

RÉGIME FONCIER:

Le régime foncier désigne les règles, autorités, institutions, droits et normes qui régissent l'accès à la terre et aux ressources connexes ainsi que le contrôle pouvant s'exercer sur celles-ci. Il définit les règles et droits qui régissent l'appropriation, le choix des cultures et l'utilisation des ressources naturelles sur un espace ou un lopin de terre donné. Il détermine qui peut utiliser quelles ressources, pendant combien de temps et dans quelles conditions. À strictement parler, ce n'est pas la terre même que l'on possède, mais des droits et devoirs s'y rattachant.

Un régime foncier est constitué de règles, d'autorités, d'institutions et de droits. L'administration foncière (cartes, titres, registres et ainsi de suite) n'est, elle, qu'un élément constitutif du régime foncier. Les régimes fonciers sont extrêmement complexes. Les situations nationales et locales sont constituées d'une multiplicité de règles, lois, coutumes, traditions, perceptions et règlements qui se chevauchent (en se contredisant parfois) et qui déterminent les modes d'utilisation, de contrôle et de transfert de la terre. Cela a de fortes incidences sur l'analyse des questions foncières et de leur importance pour la réduction de la pauvreté. C'est ainsi qu'on voit souvent des personnes différentes décrire en des termes très différents la situation foncière d'une parcelle de terre donnée.

PROPRIETE COLLECTIVE: se caractérise par les éléments suivants: un rapport rituel et cosmologique aux terres traditionnelles; des "droits" communautaires régissant le contrôle de la terre (parfois délégués aux dirigeants traditionnels); un accès à la terre fondé sur la parenté ou des critères de territoire; des restrictions communautaires imposées en matière de cession de la terre à des personnes extérieures à la communauté; et des principes relatifs à la restitution des terres inutilisées à la communauté (Fitzpatrick 2005: 454).

SÉCURITÉ FONCIÈRE: La sécurité foncière désigne la faculté d'une personne de contrôler ou gérer une parcelle de terre, d'utiliser son produit et d'en disposer, et celle de se livrer à des transactions, y compris des transferts. La sécurité foncière présente trois caractéristiques principales:

- Durée: combien de temps différents droits dureront-ils?
- Protection: les droits fonciers seront-ils protégés s'ils viennent à être contestés ou menacés?
- Robustesse: les titulaires de droits fonciers peuvent-ils utiliser ces droits et en disposer en dehors de toute ingérence d'un tiers?

TERRES ARIDES: désignent les zones où le rapport précipitations totales-évapotranspiration potentielle totale est inférieur à un certain seuil.

TYPES D'INTERVENTIONS VISANT LA RÉFORME FONCIÈRE: Contrôles et interdictions imposés par la loi: il s'agit d'interventions directes de l'État sur le marché foncier, avec par exemple la nationalisation et la collectivisation; les politiques de restitution et de redistribution comportant des expropriations (avec ou sans indemnisation); l'expropriation de parties d'exploitation au-delà d'une certaine superficie; l'expropriation de parcelles de terre sous-utilisées ou appartenant à des propriétaires absentéistes et/ou à des étrangers; et les politiques redistributives lentes ou sporadiques faisant jouer les droits de succession et les taxes foncières. Incitations ou "encouragements appuyés par le marché": ils sont offerts par l'État pour des raisons sociales et économiques et aboutissent à la création de nouveaux droits de propriété ou au réaménagement de structures patrimoniales existantes, avec par exemple la privatisation des exploitations agricoles d'État et collectives; la redistribution de terres appartenant à l'État; la bonification et la mise en valeur des terres aux frais de l'État et leur redistribution en tant que propriété privée; les subventions ou avantages fiscaux accordés par l'État pour permettre l'achat et/ou l'amélioration de terrains privés; l'ouverture de crédits sous les auspices de l'État et leur attribution à des bénéficiaires individuels, par une banque foncière, ou à des exploitants ayant obtenu des terres dans le cadre d'une réforme foncière, par des coopératives agricoles; appui à des institutions (de droit public ou non) pour l'administration des acquisitions foncières nécessaires et la redistribution des terres aux agriculteurs appelés à bénéficier de la réforme.

Sources: FIDA (2008), Flintan (2012) et UICN (2011).

Références

- FAO. 2012. Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Rome: FAO. Voir: http://www.fao.org/docrep/016/i2801f/i2801f.pdf
- Fitzpatrick, D. 2005. "Best Practice" Options for the Legal Recognition of Customary Tenure. *Development and Change* 36(3): 545.
- Flintan, F. 2012. Making rangelands secure: Past experience and future options. Rome: Coalition internationale pour l'accès à la terre. Voir:
 - http://www.landportal.info/sites/default/files/rangelands_bookcover_30.1.121.pdf
- FIDA. 2008. Politique L'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière. Rome: FIDA. Voir: http://www.IFAD.org/pub/policy/land/f.pdf
- FIDA. Rural Poverty Portal. Land and rural poverty. Voir: http://www.ruralpovertyportal.org/topic/home/tags/land
- FIDA. Note pratique Aborder le régime foncier dans les stratégies de pays du FIDA (COSOP axé sur les résultats).
 - http://www.ifad.org/knotes/land/index.htm
- FIDA. Note pratique Aborder le régime foncier au stade de la conception des projets du FIDA. http://www.ifad.org/knotes/land/index.htm
- FIDA. Note pratique L'aménagement participatif du territoire.

http://www.ifad.org/knotes/land/index.htm

- FIDA. Leçons apprises des interventions Les jeunes et le régime foncier. http://www.ifad.org/knotes/land/index.htm
- FIDA. Leçons apprises des interventions Pastoralisme et droits fonciers. http://www.ifad.org/knotes/land/index.htm
- UICN. 2011. Supporting Sustainable Pastoral Livelihoods: A Global Perspective on Minimum Standards and Good Practices. Nairobi: UICN.



©FIDA/Susan Beccio Équateur – Projet de développement rural dans le haut bassin fluvial du Cañar



Fonds international de développement agricole Via Paolo di Dono, 44 - 00142 Rome, Italie Téléphone: +39 06 54591 - Télécopie: +39 06 5043463 Courriel: ifad@ifad.org www.ifad.org

www.ruralpovertyportal.org

ifad-un.blogspot.com
www.facebook.com/ifad

instagram.com/ifadnews

www.twitter.com/ifadnews

www.youtube.com/user/ifadTV

Contact

Harold Liversage

Spécialiste technique principal pour les questions foncières Division des politiques et du conseil technique Courriel: h.liversage@ifad.org

Maria-Elena Mangiafico

Chargée de la gestion des savoirs Division des politiques et du conseil technique Courriel: m.mangiafico@ifad.org

Remerciements

La série de documents a été préparée par Francesca Carpano, consultante spécialisée en régimes fonciers, sous la supervision de Jean-Maurice Durand, ancien spécialiste technique pour les questions foncières de la Division des politiques et du conseil du FIDA.

Octobre 2015